



COMMUNE D'ORNY

Rue de la Cage 1

Tél. 021 866 60 60

commune@orny.ch

PREAVIS MUNICIPAL No 5/2023

Budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous soumettre le budget pour l'exercice 2024, élaboré dans un contexte de ralentissement économique et de renchérissement marqué (hausse des charges d'intérêts et des coûts d'acquisition de nombreuses fournitures et prestations courantes). S'y ajoutent de nombreuses incertitudes telles que l'entrée en vigueur d'une nouvelle péréquation intercommunale au 1^{er} janvier 2025 ou l'aboutissement de diverses initiatives parlementaires qui pourraient considérablement impacter la fiscalité vaudoise.

Le budget 2024 se base sur une population estimée à 550 habitants au 31.12.2024. De manière générale, la Municipalité a choisi de se concentrer sur la maîtrise des charges en consolidant les prestations existantes et fait preuve de prudence quant à la croissance des revenus.

A l'instar de ces dernières années, de nombreux commentaires ont été intégrés directement au budget de fonctionnement, afin d'en faciliter la lecture et la compréhension. Toutefois, il faut relever que le passage imminent à la nouvelle classification fonctionnelle (budget 2025) implique des modifications de rubriques (ajout, suppression, dédoublement), qui dans certains cas, ne permettent pas une comparaison directe à l'exercice précédent.

Parallèlement à ce budget, on notera que l'activité d'investissements se poursuit (aménagement PDP, salle polyvalente). Celle-ci implique une sollicitation accrue de nos capitaux propres et l'apparition de nouvelles charges d'intérêts (rubrique 22.322.0).

Enfin, il importe de relever que la Municipalité se consacre à des activités moins visibles, mais tout autant chronophages, telle que la réactualisation des différents règlements communaux qui permettront de répondre aux exigences futures (équilibre obligatoire des domaines autofinancés dès 2025), de préparer les infrastructures de demain et de maintenir l'attractivité de la commune.

Le résultat net du budget de fonctionnement 2024 se présente ainsi :

Résultat brut d'exploitation : - Fr. 128'426.29
Amortissements patrimoine administratif : - Fr. 11'523.85

Résultat net d'exploitation : - Fr. 139'950.14

Lors de sa séance du 6 novembre 2023, la Municipalité a adopté le présent préavis et demande au Conseil général d'accepter le budget 2024, lequel présente un excédent de charges de **Fr. 139'950.14**.

En conclusion

Suite aux explications et informations qui ont été données précédemment, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général d'Orny,
en séance du 4 décembre 2023,**

- Vu le préavis No 5/2023 de l'objet précité,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- **D'adopter le budget 2024 de la Commune d'Orny présentant un excédent de charges de Fr. 139'950.14.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
F. Gervais

La Secrétaire
E. Fonjallaz



Orny, le 6 novembre 2023